

09,10,11 Octobre 2009
26^{ème} RALLYE DES CARDABELLES
MILLAU-AVEYRON

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TERRE
Coupe Peugeot 207
Citroën Racing Trophy

REGLEMENT

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.

SOMMAIRE

PROGRAMME – HORAIRES

Article 1. ORGANISATION

- 1.1. Officiels
- 1.2. Eligibilité
- 1.3. Vérifications

Article 2. ASSURANCES

Article 3. CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1. Demande d'engagement – Inscriptions
- 3.2. Equipages
- 3.3. Ordre de départ

Article 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

- 4.1. Voitures autorisées
- 4.2. Pneumatiques
- 4.3. Assistance

Article 5. PUBLICITE

Article 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

- 6.1. Description
- 6.2. Reconnaissances
- 6.3. Carnet de contrôle
- 6.4. Circulation

Article 7. DEROULEMENT DU RALLYE

- 7.1. Départ
- 7.2. Dispositions générales relatives aux contrôles
- 7.3. Contrôles : CP, CH – Mise hors course
- 7.4. Contrôle de regroupement
- 7.5. Epreuves spéciales (E.S)
- 7.6. Parc fermé

Article 8. RECLAMATIONS – APPELS

Article 9. CLASSEMENTS

Article 10. PRIX

Annexes 1 à 5

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

REGLEMENT 2009

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.

PROGRAMME - HORAIRES

- Samedi 01 Aout 2009 :** Parution du règlement et ouverture des engagements
- Lundi 21 Septembre 2009** Clôture des engagements pour la **Coupe 207** (à minuit, le cachet de la Poste faisant foi) et inscrits au championnat désirant être engagés en priorité.
- Lundi 28 Septembre 2009 :** Clôture des engagements (à minuit, le cachet de la Poste faisant foi)
- Vendredi 09 Octobre 2009 :** → **Parc de la Victoire à Millau**
16 h à 22 h : Vérifications des documents administratifs
16 h 15 à 22 h 15 : Vérifications techniques
22 h 00 : **Première réunion du Collège des commissaires sportifs**
23 h 15 : Publication de la liste des équipages autorisés à prendre le départ et de l'ordre des départs de la 1^{ère} Etape
- Samedi 10 Octobre 2009 :** → **Parc de la Victoire à Millau**
06 h 30 : Distribution du Road-Book à l'intérieur de la Salle des Fêtes
07 h 30 : Départ de la 1^{ère} Etape
18 h 42 : Arrivée de la 1^{ère} Etape
19 h 30 : Affichage du classement partiel à l'issue de la 1^{ère} Etape et de l'ordre des départs de la 2^{ème} Etape.
- Dimanche 11 Octobre 2009 :** → **Parc de la Victoire à Millau**
06 h 30 : Distribution du Road-Book à l'intérieur de la Salle des Fêtes
07 h 30 : Départ de la 2^{ème} Etape
16 h 20 : Arrivée Finale du Rallye
16 h 30 : Remise des prix sur Podium
17 h 00 : Vérification finale – Garage Pneus 2000 – 8, Avenue Martel. Millau
Affichage du classement final provisoire 30 minutes Maxi après l'entrée de la dernière voiture en parc.



Pneumatique • Équilibrage • Géométrie • Échappement
Amortisseurs • Freins • Vidange • Mécanique auto



8, avenue Martel
12100 Millau
Fax : 05 65 60 61 21
05 65 60 09 77

I - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Saint-Affrique, avec le concours de

**L'ECURIE AUTOMOBILE MILLAU CONDATOMAG, organise les 09, 10, 11 Octobre 2009 le
26^{ème} RALLYE TERRE DES CARDABELLES – MILLAU-AVEYRON**

COMITE D'ORGANISATION

Président : **Monsieur Alain GINISTY**
Vices-Présidents : **Monsieur André BARATHIEU**
Monsieur Guy DESTRESSE

Membres : **Mme Catherine GINISTY, Mme Christiane PUJOL, Mme Elise MARRAGOU,**
Messieurs: Guy AIGOUY, Maurice CAYREL, Christian BROUSSY, Alban VIGROUX
Sylvain COSTES, Vincent CROUZET, Michel ESPINASSE, Christian LAPEYRE,
Roland LEVEQUE, Alain MAGNE, Jacques MARRAGOU, Daniel MARRAGOU,
Jean-Michel SOULIE.

SECRETARIAT DU RALLYE :

ECURIE MILLAU CONDATOMAG
RALLYE DES CARDABELLES
B.P. 120
12101 MILLAU CEDEX

Fax : 05 65 60 00 72
e.mail : cardabelles-rallye@wanadoo.fr
Site Internet : www.rallye-terre-cardabelles.org
Téléphone : 05 65 60 09 07 / 05 65 61 11 71

Terre de France: www.terre-de-france.org

FFSA: www.ffsa.org

PERMANENCE DU RALLYE

- du 01 au 09 Octobre 2009 de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h 00
- Pendant le déroulement du Rallye le Vendredi 09 Octobre, Samedi 10 Octobre et Dimanche 11 Octobre 2009

MILLAU HOTEL CLUB – AVENUE DU LANGUEDOC – DIRECTION MONTPELLIER

TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE :

A l'entrée de la Salle des Fêtes de Millau au Parc de la Victoire les 09,10, 11 octobre 2009.

cette épreuve est placée sous le haut patronage de

- Monsieur Guy DURAND, Maire de Millau, Président de la Communauté de Communes Millau-Grands Causses
- Monsieur Martin MALVY, Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées,
- Monsieur Jean .Claude LUCHE, Président du Conseil Général de l'Aveyron,
- Madame Martine PEREZ Conseiller Régional
- Messieurs les Conseillers Généraux,
- Messieurs les Maires de : La Cavalerie, L'Hospitalet du Larzac, Nant, Ste Eulalie de Cernon, Vezins, Séverac le Château.
- Monsieur André DIVIES, Président du Comité Régional Midi-Pyrénées du Sport Automobile,
- Monsieur le Colonel QUATREPOINT, Commandant le CEITO -122è RI.

RESPONSABLES DE L'ORGANISATION

Commissaire général du Rallye : Alain GINISTY

Chargé de la coordination : Guy DESTRESSE

Relations avec la presse : **F.F.S.A :** Marion FLAMENT
Organisation : Serge DUQUESNOY - Jacques BREFUEL

Secrétariat administratif : Christiane PUJOL

Réception et Relations des officiels : Catherine GINISTY

Responsable des temps : Christiane EVRARD

Responsable classement informatique : Patrick PETITGIRARD, société « PATRICK SOFT »

Responsable des liaisons radio : G. VALDEBOUZE

Responsable Publicité : Nadine FOUCHAC

Responsable des commissaires :	Christiane PUJOL
Responsable Médical :	Docteur Laurent CUTURELLO
Responsable Informatique Télématique :	Fabienne GALTIER
Responsable de la remise des prix :	Alain GINISTY
Responsable de l'intendance :	Elise MARRAGOU
Responsables des E.S. :	Guy AIGOUY Christian LAPEYRE Christian BROUSSY Maurice CAYREL Sylvain COSTES Roland LEVEQUE Alain MAGNE Jacques MARRAGOU Jean-Michel SOULIE
Transmission des temps :	Daniel MARRAGOU
Sécurité C.B. sur les E.S. :	Jean-Louis SAHUQUET
Responsable des parcs fermés :	Vincent CROUZET
Responsable des parcs assistance :	Michel ESPINASSE

1. 1 OFFICIELS

Organisateur Technique :	Ecurie Millau Condatomag
Observateur F.F.S.A. :	Jannick DAUBIGNE
Président du Collège des C.S. :	Albert PATISSON
Membres du Collège des C.S. :	Max KUHN – Patrice PRIOUX – Michel VERGNES - Gérard BERTRAND
Secrétaire du Collège :	Nadine FOUCHAC
Directeur de Course du Rallye :	Franck DEL SANTO
Directeurs de Course Adjoint :	Claude MARY- Roselyne PRIOUX - Michel LAROULANDIE
Directeurs de course délégués aux E.S. :	Marc CIER - Patrice MARTY - Serge PECHENOT
Directeur de Course Adjoint déléguée aux parcs de regroupement :	Françoise GERLAND
Secrétariat de la Direction de Course :	Nicole BONNET
Chargée de l'affichage :	Christiane EVRARD
Chargés des relations concurrents :	Michel GRAULIERES – Sylvie ZICH - Véronique PUYAU
Secrétaire du meeting :	Alain GINISTY
Responsable médical :	Dr Laurent CUTURELLO
Chargé Classement Informatique :	Patrick PETITGIRARD
Commissaire sportif délégué à la publicité	Denis HUSTACHE
Responsable délégué des Commissaires techniques FFSA et des commissaires du meeting :	Bernard COQUET
Commissaires techniques :	André FOURMENT-Yves PERIE- A.DESPORTES - J.CMARTY J.C AYRAL - J-Louis BOSCH - J.M NAGET- Bernard PENILLA

Commissaires techniques délégué marquage pneus :	Bernard COQUET - Yves PERIE - J.M NAGET-
Commissaires sportifs délégués aux E.S. :	J.P.PETIT- Roland MOREL- Nicole MOREL - M.et Mme LAVAL - Gaëlle LAVAL - Claude DENJEAN - Serge FREVILLE - Georges GUIARD - Guy ANDRIEU - Dominique LASSUS - Marcel CONSTANS- Françoise FREVILLE-Serge FREVILLE-Gérard PORA- J-Luc DEVRIEZE
Commissaires "Juges de fait" :	Louis PRIANO - Bernard ISSARTEL- J.F FABRE. A l'exception des membres du collège, tous les Officiels nominativement désignés dans ce règlement sont "juges de fait".
Commissaires sportifs délégués aux parcs (regroupement et assistance) :	Robert GUIEU - Pierre ACHARD - Michel BLANC - J.Louis BOSC - Mickaël BONNET
Chronomètres :	Huguette LABORIE - Jean BENOIT Michel DELL'OSA – Danielle BUREAU – Clovis SCHEERS -
Coordination du chronométrage :	Jean-François FABRE
C.H Podium :	Josette THERON - Christiane EVRARD
Voiture Info :	INFO-COURSE Ecurie GEVAUDAN
Voiture BBR:	Guy DESTRESSE
Voiture Balai:	J.Bernard CROUZET- Georges ESTADIEU

1. 2 ELIGIBILITE

Le 26^{ème} RALLYE DES CARDABELLES – MILLAU-AVEYRON, compte pour :

- le Championnat de France des Rallyes Terre.
- La Coupe Peugeot 207 – 2009
- Le Citroën Racing Trophy
- le Championnat du Comité Régional Midi-Pyrénées du Sport Automobile 2009.
- le Challenge A.S.A. SAINT-AFFRIQUE.
- Le Trophée 2 roues motrices 2009 (*Page 52 France Auto 2009*)

1. 3 VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, consultable sur le site: www.rallye-terre-cardabelles.org, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le :

VENDREDI 09 OCTOBRE 2009 de 16 h à 22 h 00
au PARC DE LA VICTOIRE A MILLAU – ROUTE DE CAHORS.

Le Directeur de Course ou un de ses adjoints, délégué par ce dernier, participera en permanence aux vérifications administratives.
Le pointage en avance est autorisé.

- Rappel :** Vérifications des documents :
- Présentation des documents,
 - Si la voiture n'appartient pas au pilote, autorisation écrite et certifiée du propriétaire de la voiture.
 - Se présenter avec les photocopies de : licences, permis de conduire et carte grise.

Les vérifications techniques auront lieu le

VENDREDI 09 OCTOBRE 2009 de 16 h 15 à 22 h 15
au PARC DE LA VICTOIRE A MILLAU – ROUTE DE CAHORS.

Le temps accordé entre les vérifications administratives et techniques sera de **15 minutes**.

1. 3.12 CONTROLE FINAL

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.
Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au Garage:

PNEUS 2000 – ETS SALGUES – 8, avenue E.A. Martel à MILLAU
(Tarif horaire : 45 €. T.T.C.)
Le dimanche 11 octobre 2009 à partir de 17h 00.

II - ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

III - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDES D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Conforme au règlement F.F.S.A. (Page 6 du spécial *Réglementation Rallyes 2009*)

3.1.5 Tout concurrent qui désire participer au **26^{ème} RALLYE DES CARDABELLES – MILLAU- AVEYRON** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le :

LUNDI 21 SEPTEMBRE 2009 minuit pour les concurrents de la Coupe Peugeot 207 et les inscrits au championnat des rallyes terre 2009 désirants être prioritaires.

LUNDI 28 SEPTEMBRE 2009 minuit pour les autres concurrents.

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à **155 voitures maximum**.

3.1.11 DROITS D'ENGAGEMENT

Les **droits d'engagement** sont fixés ainsi :

- Avec la publicité facultative des Organisateurs: **680 €** - Sans la publicité facultative des Organisateurs: **1360 €**
- Concurrents licenciés à l'A.S.A St Affrique: **1 Licencié A.S.A: 630 €**
2 Licenciés A.S.A: 580 €

Les Organisateurs rembourseront, sous déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du Rallye sous réserve qu'une demande parvienne aux Organisateurs par lettre recommandée.

La retenue sera : - **30 %** pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le Rallye.

- **50 %** pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.12 LA DEMANDE D'ENGAGEMENT

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement
Les chèques sont à libeller à l'ordre de: ECURIE MILLAU-CONDATOMAG

Attention :Clôture des engagements

LUNDI 21 SEPTEMBRE 2009 MINUIT pour les concurrents de la coupe **Peugeot 207**
et inscrits au championnat désirant être engagés en priorité.

LUNDI 28 SEPTEMBRE 2009 MINUIT pour les autres concurrents

3.2 EQUIPAGES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

3.2.6- Des contrôles antidopage **ou d'alcoolémie** pourront être effectués au cours ou à l'issue du rallye.

3.3 ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard et au règlement du championnat de France des Rallyes Terre de la F.F.S.A. (Page 49 du spécial *Réglementation Rallyes 2009 et de l'additif N°1 du 1^{er} Avril 2009*)

3.3.1. Hors reconnaissance les départs des 10 premières voitures minimum et des 20 premières voitures maximum seront donnés de 2 minutes en 2 minutes.

Lors de la première étape, **le premier concurrent** de chaque **coupe de marque** bénéficiera également d'un écart d'au moins 2 minutes.

Un écart d'au moins **2 minutes** sera respecté après le **dernier concurrent d'une coupe de marque**.

3.3.2. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- **Série 1:** Pilotes désignés comme **performants par l'organisateur** en fonction de leurs résultats précédents.
- **Série 2** Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes:
A8W - A7S - A8 - N4 - A7K - A6K - R3 - R2 - F2000 14 - N3 - A5K - F2000 13 - A5- N2- F2000 12- R1 - N1 - F2000 11 -
- Dans **chaque série et dans chaque classe** les pilotes prioritaires seront placés en premier, en respectant l'ordre suivant:

Pilote classée par la FIA (Priorité A), Pilote classée par la FIA (Priorité B), Pilote classée par la FFSA Rallyes (Priorité A), Pilote classée par la FFSA Rallyes (Priorité B)

Hors reconnaissances, les départs des **20** premières voitures **maximum** seront donnés de 2 minutes en 2 minutes.

Lors des tours de reconnaissance l'écart sera de 1 minute pour tous les concurrents.

3.2.7. Un briefing écrit sera fourni aux équipages lors des vérifications administratives.

3.3.9. Les noms du pilote et copilote ainsi que le drapeau de la nationalité apparaitront sur les 2 ailes avant ou/et sur les vitres arrières latérales de la voiture (hauteur 10 cm) sous peine d'une **pénalisation de 80€**.

IV – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard de la FFSA et au règlement du championnat de France des Rallyes Terre de la F.F.S.A. (Page 49 du spécial *Réglementation Rallyes 2009*)

Sont autorisées les voitures correspondant aux prescriptions de l'annexe "J" du code sportif international et au règlement technique F.F.S.A. des groupes **A**, (y compris WRC, **S2000**, FRC, FA, Kit-Car et Super 1600), **N, FN, R, F2000**,
Sont également autorisées les voitures des Coupes de Marque reconnues par la F.F.S.A.

4.2.1 PNEUMATIQUES

Les pneumatiques sont libres pour les tours de reconnaissance, ainsi que entre la sortie du dernier parc d'assistance et le parc fermé d'arrivée de la première étape et de l'arrivée finale du RALLYE.

Des séances de marquage seront obligatoirement organisées dans les parcs d'assistance, elles débuteront 30 minutes avant l'entrée du premier concurrent et dureront 1 Heure maximum sous contrôle du commissaire technique fédéral.

Le marquage des pneus aura lieu:

- Le **samedi 10 Octobre 2009** dans l'enceinte du parc d'assistance après le tour de reconnaissance **30 minutes** avant l'entrée du premier concurrent et dureront **1 heure** (C.F les horaires et parc du Rallye).
- Le **dimanche 11 octobre 2009** dans l'enceinte du parc d'assistance après le tour de reconnaissance **30 minutes** avant l'entrée du premier concurrent et dureront **1 heure** (C.F les horaires et parc du Rallye).
- Les pneumatiques seront soumis au marquage et leur nombre limité à **12 par rallye pour tout pilote engagé avec une voiture semblant offrir une qualité de performance élevée.**
- La décision de marquage sera prise par la FFSA et portée à la connaissance du concurrent au plus tard lors des vérifications techniques.
- Le marquage des pneumatiques sera effectué par l'organisation sur les roues démontées de la voiture sous contrôle du commissaire technique fédéral.
- Le démarquage ne sera pas autorisé.
- Les pneus équipés de systèmes anti crevaison sont interdits.
- Le retaillage est libre.
- En cas d'infraction le concurrent concerné sera exclu.
- Le marquage consistera à enregistrer le numéro figurant sur l'étiquette "code barre " apposée sur le flanc du pneumatique lors sa fabrication (avant l'opération de cuisson).
- Il n'y aura pas de modification au complément de l'enregistrement.
- Si un pneumatique possédait un " code barre " sur chacun de ses flancs, il ne sera effectué qu'un seul enregistrement par pneumatique, il ne sera pas permis de retourner les pneumatiques sur les jantes.
- Il sera permis d'enregistrer des pneumatiques déjà enregistrés lors d'une épreuve précédente.
- Les pneumatiques devront toujours être installés de telle sorte que l'étiquette "code barre " soit directement visible .
- A tout moment de l'épreuve, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera de **1 minimum et 2 maximum.**
- Si les pneumatiques de la voiture sont soumis au marquage, la ou les roues de secours devront également être marquées.
- Toutefois la ou les roues de secours pourront être installées dans la voiture sans que l'étiquette "code barre" soit nécessairement visible.

(article 4.2.1 page 49 et 50 de la *Réglementation Rallye 2009 Championnat Terre*)

4.3. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard et au règlement du championnat de France des Rallyes Terre de la F.F.S.A. (Page 50 du spécial *Réglementation Rallyes 2009*).

Pour les voitures suralimentées seuls 2 turbocompresseurs seront utilisés et **marqués lors des vérifications techniques au Parc de la Victoire**, les concurrents sont priés de se munir des **2** compresseurs lors de ces vérifications.

Chaque voiture engagée recevra 1 plaque " ASSISTANCE ", ainsi qu'un sticker d'identification portant le numéro correspondant du concurrent à **coller sur le pare brise** .

Un seul véhicule d'assistance par voiture engagée est **autorisé dans chaque parc d'assistance** pendant toute la durée du rallye. Ce véhicule sera identifié par le sticker d'identification collé sur le pare brise du véhicule, et vérifié à chaque entrée de parc.

La surface occupée dans un parc sera limitée avec comme valeur minimum:

- Pour les concurrents engagés par un constructeur ou un importateur: **80 m²** pour 1 voiture et **140m²** pour 2 voitures.
- Pour les autres concurrents : **70 m²** pour 1 voiture et **130 m²** pour 2 voitures.

Toute surface supplémentaire sera facturée 2,50€ TTC le m², la demande devra accompagner la feuille d'engagement accompagnée du chèque correspondant.

L'organisateur pourra délivrer des plaques payantes complémentaires (Motor-Home, véhicule auxiliaire...)

Toute assistance est interdite en dehors des parcs prévus dans le parcours.

4.3.2.2 Ravitaillement en ESSENCE

le ravitaillement se fera obligatoirement et exclusivement dans les parcs d'assistance .

4.3.2.3 Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents:

- de tenir à proximité immédiate de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité **minimale de 5 Kg** ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans.
- de disposer sous chaque voiture de course une **bâche étanche et résistance aux hydrocarbures** d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3 mx5m) minimum.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets et de les déposer dans les bennes prévues à cet effet.
- La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200€.
- La pénalité sera conservé par l'organisateur

4.3.3 Définition de l'assistance interdite

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A. (Page 16 du spécial *Réglementation Rallyes 2009*)

4.5 Echappement

Pour toute les voitures utilisées en **rallye** sur le territoire français, le bruit ne devra pas excéder **100 Db** à 75% du régime moteur maximum. (Page 17 réglementation rallye 2009)

V - PUBLICITE

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

En plus des plaques de rallye et des panneaux de portières, l'organisateur délivrera un jeu de **3 numéros** adhésifs orange fluo (22 cm de haut) qui seront à apposer:

- Sur la lunette ou la vitre du hayon en haut à droite.
- Sur chaque vitre latérale (porte ou custode) en haut et vers l'avant. (Page 45 du spécial *réglementation 2009*)

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Un dessin indiquant l'emplacement de chaque publicité sera remis à chaque équipage admis, à l'issue des vérifications administratives.

VI – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

Le 26^{ème} **RALLYE DES CARDABELLES 2009** représente un parcours de **535,860 km**, il est divisé en **deux** étapes, **6** sections et **27** secteurs. Il comporte **10 épreuves spéciales** dont **5 différentes** d'une longueur totale de **161,700 km** (+ ou - 1%).

6.2 RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A et au règlement du championnat de France des Rallyes Terre de la F.F.S.A . (Page 50 du spécial *Réglementation Rallyes 2009*)

Le 26^{ème} Rallye des Cardabelles est un Rallye à **reconnaitances libres interdites**.

Chaque étape sera précédée d'un tour de reconnaissance du parcours de liaison et des E.S. de l'étape.

DEROULEMENT DU TOUR DE RECONNAISSANCE :

- ▶ *les pneumatiques sont libres* pour le tour de reconnaissance (cf article 4.2.1)
- ▶ le tour de reconnaissance *dans les E.S* est considéré comme une liaison à moyenne imposée de CH à CH sur la **moyenne maximum de 40 km /h**.
- ▶ il est interdit aux concurrents de revenir en arrière durant le tour de reconnaissance.

Le tour de reconnaissance est obligatoire pour tous les équipages sous peine d'exclusion (des contrôles de passage seront effectués durant le tour de reconnaissance).

Toute infraction sera sanctionnée selon l'article 6.2.6 du règlement standard des rallyes.

6.3. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

6.4. CIRCULATION

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.



STATION SERVICE LE CRES

A 50 m du Parc Fermé
Ouvert tout le week-end du Rallye

S.N.C. ROUBY

Tél. 05 65 61 16 38 8 avenue Charles-de-Gaulle - 12100 MILLAU



VII – DEROULEMENT DU RALLYE

7.1. DEPART

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

- ▶ Le carnet d'itinéraire sera remis pour la 1^{ère} Etape le :

Samedi 10 octobre 2009 à partir de 6 h 30, 1 heure avant l'heure de sortie théorique de chaque concurrent du parc fermé au Parc de la Victoire à Millau.

- ▶ Le carnet d'itinéraire sera remis pour la 2^{ème} Etape le :

Dimanche 11 octobre 2009 à partir de 6 h 30, 1 heure avant l'heure de sortie théorique de chaque concurrent du parc fermé au Parc de la Victoire à Millau.

- ▶ **Le carnet d'itinéraire « ASSISTANCE » étape 1 et 2 sera remis au moment des vérifications administratives.**

- ▶ Les concurrents recevront un cahier de prise de notes fourni par l'organisation sur le podium de départ.
- ▶ Un cahier de prise de notes différent sera obligatoire pour chaque étape.
- ▶ Ce cahier sera relevé à chaque fin d'étape et pourra être demandé à tout moment lors du Rallye.

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Les signes distinctifs sont :

Commissaires de route

Chefs de Poste

Chargés des relations avec les concurrents

Commissaire Technique

Juges de Faits

▶ CHASUBLE JAUNE

▶ CHASUBLE ORANGE

▶ CHASUBLE " RELATION CONCURRENT "

▶ CHASUBLE "COMMISSAIRE TECHNIQUE"

▶ CHASUBLE "JUGE DE FAITS"

7.3. CONTROLE DE PASSAGE (CP) - CONTROLE HORAIRE (CH) – MISE HORS COURSE

Conforme avec article 7.3.13 du règlement standard. (Page 25 *Réglementation Rallyes 2009*)

Les équipages sont autorisés à pointer en avance à la fin de chaque étape à Millau .

7.3.16 Tout concurrent engagé au Championnat de France des Rallyes Terre de l'année en cours et exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au chargé des **Relations avec les Concurrents** sa décision de réintégrer le rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du collège des commissaires sportifs précédant le départ de l'étape suivante.

- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des **Commissaires Techniques 30 minutes** avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape ou la pénalité d'exclusion à été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité de **10 Heures**.

- Pénalité de **5 minutes** par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

- Les concurrents réintégrant le rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les commissaires sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du règlement standard des rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

- En tout état de cause, le collège des commissaires sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant susceptible d'un appel sportif.

7.4. CONTROLES DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

7.5. EPREUVES SPECIALES (E.S.)

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

7.5.16 INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE

Conforme au règlement standard : (Page 24 du spécial *Réglementation Rallyes 2009*)

7.6. PARC FERME

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

VIII - RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

IX – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard et au règlement du championnat de France des Rallyes Terre de la F.F.S.A.

Le classement final provisoire du 26^{ème} RALLYE DES CARDABELLES MILLAU-AVEYRON sera affiché le **DIMANCHE 11 octobre 2009 au Parc de la Victoire à Millau, 30 minutes maxi après l'arrivée de la dernière voiture en parc.**

Il sera établi :

- Un classement général tous groupes et classes confondus.
- Un classement pour chacun des groupes .
- Un classement équipage féminin, tiré du classement général.
- Un classement de la coupe Peugeot 207
- Un classement du **trophée 2 roues motrices** réservé aux équipages inscrits au championnat de France des Rallyes Terre 2009.

9.2. En cas d'ex-æquo, sera proclamé vainqueur celui qui aura réalisé le meilleur temps lors de l'ES 1. Si cela ne suffisait pas à départager les ex-æquo, les temps des 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} épreuves spéciales seraient alors pris en considération.

Cette règle de départage peut-être appliquée à chaque moment du rallye.

9.4. Le classement final est provisoire à la fin du rallye. Il devient **définitif 30 minutes** après l'affichage des résultats.

X – PRIX – COUPES

La répartition des prix en espèces se fera de la façon suivante :

Classements :

				Total
GENERAL	1 ^{er}	800 €		
	2 ^{ème}	600 €		
	3 ^{ème}	400 €		1800€
GROUPES	1 ^{er}	500 €	500€x4	2000€
	2 ^{ème}	250 €	250€x4	1000€
CLASSES	1 ^{er}	680 €	680€x19	12920€
	2 ^{ème} (si + de 7 partants)	340 €	340€x19	6460€
	3 ^{ème} (si + de 12 partants)	230 €	230€x19	4370€
	4 ^{ème} (si + de 15 partants)	150 €	150€x19	2850€
EQUIPAGE FEMININ	1 ^{ere} (si + de 3 partantes)	400 €	400€x1	400€

Soit un total de 32 600€ distribuable

Les chèques de récompense seront envoyés dans la semaine suivant le rallye par la poste.

Préciser sur le bulletin d'engagement le nom du bénéficiaire du chèque

Les concurrents des coupes de marque ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe. (Page 48 du Spécial Règlement 2009)

Tous les prix sont cumulables. Des coupes récompenseront les lauréats.

Un prix spécial pour les Commissaires les plus méritants sera attribué après délibération du Comité d'Organisation.

10.1. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le:

**DIMANCHE 11 Octobre 2009 à partir de 16 h 30 sur le podium d'arrivée
Parc de la Victoire - Route de Cahors à Millau.**

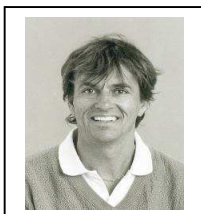
RELATIONS CONCURRENTS



Sylvie ZICH

sont à votre disposition :

pendant les vérifications,
dans les parcs fermés,
dans les parcs de regroupement.



Michel GRAULIERE



Véronique PUYAU

RESTAURANT Les Routiers

A75 (Vers Clermont Ferrand)
Sortie **41- BONSECOURS**
12560 Campagnac

05 65 47 64 77

NOUVEAU Auberge
traditionnelle près
des Spéciales du
Dimanche à
Séverac le Château

Pour l'hébergement consulter le site officiel du RALLYE dans la rubrique
" GITE-COUVERT"

www.rallye-terre-cardabelles.org

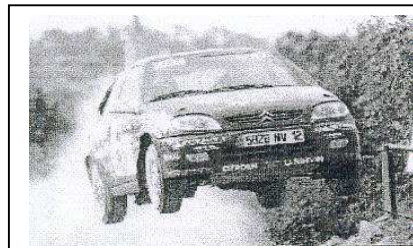
Domaine de Saint Estève

www.domaine-saint-esteve.fr

NOUVEAU

Av de Millau Plage
12100 Millau
05.65.69.12.12

AURIOL *Compétition*
GARAGE ANTOINE C.



ATELIER DE PREPARATION

Asphalte, Terre, Coupe, Challenge Citroën C2 – Renault Clio – Peugeot 206

Vainqueur du Challenge Citroën C2 2004

LOCATION / MAINTENANCE / ASSISTANCE

DISTRIBUTEUR ACCESSOIRE COMPETITION OMP

**SUSPENSIONS TOURISME ET COMPETITION – FREINAGE – FILTRES JR COMPETITION
HUILE IGOL**

ZA Bel Air 12000 RODEZ tel 05.65.42.82.50 – fax 05.65.67.37.64

Email : auriolcompetition@wanadoo.fr

www.auriol-competition.com